

N° 641 – 29 JANVIER 2012

### **Réorganisation des espaces inférieurs :**

## **Le projet de l'administration, la démarche du SNCTA.**

L'APPROCHE DE LA REUNION DU 3 FEVRIER PROCHAIN AU COURS DE LAQUELLE L'ADMINISTRATION DOIT PRESENTER SES SCENARIOS D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES ESPACES INFÉRIEURS SUSCITE CRAINTES ET COMMENTAIRES. DES CHANGEMENTS MAJEURS SE PROFILENT. CE QU'EN PENSE LE SNCTA...

### **Défendre le concept du prestataire unique en France**

Du point de vue de l'administration, pour défendre le modèle « à la française » il est nécessaire d'évoluer dans l'organisation des espaces inférieurs afin que les coûts associés en termes de ressources humaines, d'investissement comme de génie civil, soient « supportables ». Parmi ses arguments, l'administration évoque les difficultés à répondre aux besoins de fourniture du service du contrôle aérien pour des compagnies aux demandes chaotiques ou encore les enjeux techniques majeurs de la prochaine décennie auxquels elle devra répondre tout en « maîtrisant » les coûts.

Bien sûr nous rêverions, comme tous les syndicats, que l'administration investisse humainement et financièrement afin de moderniser et dimensionner correctement l'ensemble de ses approches comme de ses tours. Mais comment croire que ce qui nécessite déjà aujourd'hui discussion et négociation puisse se faire naturellement

demain, alors que se profilent contraintes sur les effectifs et lourds investissements ?

**Le SNCTA défend une DSNA prestataire unique du contrôle du sol à illimité et refuse une DSNA à deux vitesses.** C'est pourquoi il ne s'oppose pas a priori à l'idée de réforme.

**Mais si un changement paraît inéluctable, il n'est pas pour autant question de donner un blanc seing à l'administration pour conduire ces évolutions, que ce soit socialement, opérationnellement ou techniquement.**

### **Répondre aux inquiétudes des contrôleurs**

Ces changements à venir suscitent de profondes interrogations, de notre point de vue pleinement justifiées. Mais pour le SNCTA, **il n'est cependant pas nécessaire de cultiver les peurs !**

### **Priorité en CAP :**

50% des postes offerts à tous sont ouverts en supplément pour les agents des terrains déclassés, qui jouent alors une CAP entre eux.

Pour le SNCTA, ces sur-affectations doivent ensuite être retranchées des sorties ENAC prévues.

Exemple : en 2012, le CRNA SE bénéficie de 17 ressources dont 11 AVE (répartis sur 2 CAP) et 6 ENAC (répartis sur 2 promos). A chaque CAP au maximum la moitié des postes peuvent être ouverts en supplément pour des agents bénéficiant de la priorité en mutation.

Connaissant les desiderata des agents de terrains dont l'approche est reprise, on peut imaginer un système, plus lisible pour tous, qui d'emblée offrirait sur un centre comme Aix en Provence : 11 AVE, 1 sortie ENAC et 5 AVE pour agents prioritaires remboursables en sorties ENAC si non pourvues.

### **Peurs autour de la mobilité des agents « déclassés » :**

- Leur priorité en CAP leur réserverait tous les postes convoités au détriment des ICNA des centres du nord.

Au mieux une caricature, au pire un mensonge éhonté !

- Leur provenance les condamnerait à l'échec de qualification. Pourtant, combien de contrôleurs aujourd'hui en groupe A issus de ce vivier des « petits centres » ?

Des centaines !

### **Peurs autour de la consolidation des approches :**

- On dit aux élèves en difficulté ou en échec de qualif' qu'avec la disparition d'approches de type groupe D ou E, ils n'ont plus aucun avenir. Mais qui peut affirmer qu'il sera plus difficile de se qualifier demain sur une approche centrale que ça ne l'est aujourd'hui à Beauvais ?

- Aux plus anciens, on martèle qu'ils n'auront d'autre alternative qu'exercer leur mention d'unité jusqu'au dernier jour, à l'agonie, au mépris des plus élémentaires règles de sécurité, privés qu'ils seront de postes de repli... Grottesque !

**Débats stériles, division organisée, mépris de l'autre et envie du voisin ... Assez !**

**Une réorganisation concerne TOUS les contrôleurs, et il n'est pas question d'en favoriser certains au détriment d'autres ! Réfléchissons ENSEMBLE à une solution GLOBALE et équilibrée.**

Après avoir aidé à la mise en œuvre d'une procédure de priorité en CAP cadrée et équilibrée, avoir obtenu des garanties de maintien de primes, le SNCTA poursuivra le travail. Dans l'intérêt des personnels, il exige que l'on liste honnêtement les potentielles difficultés induites par ce changement pour que l'on recherche et mette en œuvre, au besoin, des solutions complémentaires.

Si un de ces projets vous concerne ou vous intéresse, votre collaboration et votre expertise nous sont précieuses et indispensables.

Un contact : [bn@sncta.fr](mailto:bn@sncta.fr)  
Un mail... une réponse...